



Dégradation par une entreprise missionnée par l'opac

Par **manu79**, le **18/10/2008 à 22:40**

L'OPAC a missionné une entreprise pour faire des travaux sur le toit de leur immeuble, voisine de notre bien immobilier. Cette entreprise a dégradé notre gouttière en passant par notre toit sans notre autorisation, et a nié les faits devant une expertise réalisée par notre assureur. Le responsable du chantier (OPAC) n'a jamais été présent sur ce chantier et n'a pas pu (voulu ?) apporter son soutien à l'expertise. Sans apport de preuve directe, notre assureur refuse de nous indemniser. Pouvons nous retourner contre l'OPAC ?

Par **Marion2**, le **18/10/2008 à 23:45**

Bonsoir,
Merci de bien vouloir écrire correctement votre demande. Elle est difficile à comprendre avec des ? partout.
Cordialement

Par **manu79**, le **18/10/2008 à 23:48**

L'OPAC a missionné une entreprise pour faire des travaux sur le toit de leur immeuble, voisine de notre bien immobilier. Cette entreprise a dégradé notre gouttière en passant par notre toit sans notre autorisation, et a nié les faits devant une expertise réalisée par notre assureur. Le responsable du chantier (OPAC) n'a jamais été présent sur ce chantier et n'a pas pu (voulu ?) apporter son soutien à l'expertise. Sans apport de preuve directe, notre assureur refuse de nous indemniser. Pouvons nous retourner contre l'OPAC ?